



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/HRC/4/NGO/111
8 mars 2007

ANGLAIS, ESPAGNOL ET
FRANÇAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Quatrième session
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**APPLICATION DE LA RESOLUTION 60/251
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MARS 2006,
INTITULEE «CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»**

**Exposé écrit* par l'Association Universelle pour l'Esperanto, organisation non
gouvernementale dotée du statut consultatif spécial**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[28 février 2007]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue (s), sans avoir été revu par les services d'édition.

Les droits linguistiques sont vitaux pour tous les peuples, quelle que soit leur taille. Ce droit doit être préservé, particulièrement pour les petits groupes. L'Association Universelle d'Espéranto (UEA) soutient les langues minoritaires depuis plus de 100 ans.

Le droit des enfants d'apprendre leur langue maternelle et de continuer leur éducation en utilisant leur langue maternelle est non seulement important pour leur culture, c'est essentiel pour leur développement psychologique. Des études ont montré que si les enfants d'immigrants récents continuent pendant un ou deux ans leur éducation dans leur propre langue avant d'intégrer les écoles de leur nouveau pays, ils apprennent la nouvelle langue plus rapidement et ils ont moins de problèmes psychologiques à faire la transition. Apprendre en utilisant une langue qu'on connaît est un droit fondamental des enfants de tous les pays du monde.

Il est aussi important que les gens soient capables de communiquer à différents niveaux. L'UEA recommande d'apprendre 2, 3 ou 4 langues, selon les circonstances, c'est-à-dire :

1. la langue maternelle
2. la langue régionale si elle est différente
3. la langue nationale, si elle est différente des deux premières
4. une langue internationale qui n'appartienne à aucune nation - c'est-à-dire l'Espéranto.

Les Espérantistes savent que quand un groupe multinational utilise une langue neutre commune, la communication a une qualité spéciale. Le but ultime de l'Espéranto est de promouvoir la paix entre les peuples en rendant la communication plus facile et plus équitable. Utiliser une langue commune évite les situations où les gens qui utilisent leur langue maternelle ont un énorme avantage par rapport aux autres.

Nous aimerions que les Nations Unies réfléchissent à cette question en ce qui concerne leurs propres réunions. On entend facilement la différence si les délégués qui s'expriment utilisent l'anglais, le français ou l'espagnol comme deuxième ou troisième langue. Quand l'orateur utilise sa langue maternelle, la différence est souvent frappante - ce qu'il dit a beaucoup plus de poids et retient beaucoup plus l'attention qu'un orateur qui utilise une langue étrangère.

Le grand espoir des Espérantistes est que le monde devienne plus pacifique et nous croyons qu'une communication efficace joue un rôle très important pour y arriver.

Référence: Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistique, Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/135 du 18 décembre 1992.
http://www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/d_minori_
